



## COMMUNIQUÉ

### Rapport 2011 sur les centres et locaux de rétention administrative

## UN BILAN CRITIQUE QUI APPELLE UNE RÉFORME URGENTE

En métropole, un quart des personnes étrangères placées en rétention à compter de juillet 2011 ont été éloignées avant le cinquième jour d'enfermement, c'est-à-dire avant d'avoir pu voir le juge judiciaire. En Outre-mer, le contrôle des juges relève de l'exception. C'est l'un des constats alarmants que dressent les cinq associations présentes en rétention dans leur rapport 2011.

Ce deuxième rapport commun apporte, chiffres et témoignages à l'appui, une analyse inédite de l'application de la loi Besson, entrée en vigueur en juillet 2011.

Il met en évidence le contournement voire la mise à l'écart des juges au profit du pouvoir de l'administration, des situations de droits bafoués, d'éloignements expéditifs, d'interpellations abusives, d'enfermement inutile qui en devient parfois punitif. Ce constat, sans appel, est plus grave encore en Outre-mer.

Durant cette même année 2011, ces pratiques ont été à plusieurs reprises sanctionnées par les plus hautes juridictions françaises et européennes. Pour les personnes enfermées qui ont malgré tout pu exercer des recours, les juridictions nationales ont fréquemment sanctionné des procédures illégales.

Les Roumains et les Tunisiens ont particulièrement été ciblés en 2011, quand bien même les premiers sont des ressortissants de l'Union européenne et les seconds disposaient souvent des documents légalisant leur accès au territoire français. Le rapport révèle que l'éloignement de ces ressortissants permet à l'administration de faire du chiffre beaucoup plus facilement en s'affranchissant largement, une fois encore, du contrôle des juges.

La dernière loi sur l'immigration a donc sophistiqué un peu plus la machine à expulser, réglée pour répondre essentiellement aux objectifs de la politique du chiffre. Or, ce rapport sur les centres et les locaux de rétention administrative démontre les violations des droits toujours plus graves que produit ce dispositif.

Le document s'attache enfin à décrire l'impact sur les personnes enfermées de cette poursuite à tout prix d'objectifs quantitatifs.

Le rapport ne se contente pas de décortiquer un système : il permet de souligner l'urgence d'une réforme profonde des procédures d'éloignement.

Selon les promesses de François Hollande et en conformité avec les engagements européens de la France, la rétention administrative doit devenir une exception.

---

**ASSFAM**

**France terre d'asile**

**Forum réfugiés-Cosi**

**La Cimade**

**Ordre de Malte France**

Christian Laruelle

Christophe Harrison

Anne-Lise Devaux

Agathe Marin

Alain de Tonquedec

[christian.laruelle@assfam.org](mailto:christian.laruelle@assfam.org)

[charrison@france-terre-asile.org](mailto:charrison@france-terre-asile.org)

[communication@forumrefugies.org](mailto:communication@forumrefugies.org)

[agathe.marin@lacimade.org](mailto:agathe.marin@lacimade.org)

[presse.ordredemaltefrance@seitosei.fr](mailto:presse.ordredemaltefrance@seitosei.fr)